

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SDIS 974 renforce sa réponse opérationnelle

Saint-Denis, le 4 novembre 2015 - Le SDIS 974 annonce le renforcement de ses effectifs par l'engagement de 39 sapeurs-pompier volontaires (SPV) et le recrutement de 24 sapeurs-pompier professionnels (SPP) au sein de son effectif opérationnel. En outre, le SDIS indique la réception pour l'année 2015 de 29 véhicules pour un investissement total à hauteur de 2,4 millions d'euros.

C'est lors d'une cérémonie au Conseil Départemental, ce jour, que Nassimah DINDAR, Présidente du conseil d'administration du SDIS de La Réunion, a souhaité procéder à l'incorporation des nouvelles recrues au sein du corps départemental et à la présentation des nouveaux engins, en présence des membres du conseil d'administration, du Colonel Jean-Marc LOUBRY, Directeur départemental, des cadres de l'établissement et des chefs de centres de secours.

Sapeurs-pompier volontaires : un engagement citoyen au service de la population

Après avoir passé avec succès les tests de sélection et la visite médicale, ce sont 39 personnes, âgés de 20 à 51 ans qui recevront après avoir signé la charte nationale des sapeurs-pompier volontaires, leur arrêté d'engagement et d'affectation, ainsi que leur paquetage opérationnel.

Désireux de consacrer une partie de leur temps libre à la protection et à la préservation de leur île, de ses biens et de sa population en tant que sapeur-pompier volontaire, ces nouveaux entrants sont en majorité, des actifs qui exercent déjà un métier dans le secteur public (éducation nationale, ministère de l'intérieur ou de la défense, communes, centres hospitaliers,...) ou dans le secteur privé (bâtiment, médical, transport, sécurité,..) ou qui poursuivent des études pour les plus jeunes.

En tant que nouveaux entrants, ils auront le grade de sapeur-pompier de 2^{ème} classe.

Une formation initiale rigoureuse comme clé d'entrée dans l'opérationnel

Afin de leur permettre d'acquérir les compétences indispensables à l'accomplissement de leurs missions, les nouvelles recrues bénéficient de près de **238 heures de formation initiale** :

-**74h de module transverse** en vue de l'acquisition d'un socle de connaissances communes notamment en matière de prompt secours,

-**74h de module SUAP (Secours d'Urgence A Personnes)** pour assurer l'acquisition de connaissance en matière de secours en équipe,

-70h de module INC (incendie) pour obtenir les connaissances en matière de protection individuelle et collective, de sauvetage et de mises en sécurité, les procédures d'extinctions, de moyen élévateurs aériens,

-20h d'opérations diverses sur les thématiques de protection des personnes, des biens et de l'environnement.

« Au même titre que l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers, ces nouveaux engagés auront accès à un système de formation continue tout au long de leur engagement qui leur permettra d'être aguerris aux meilleurs techniques d'interventions » indique le Colonel Jean-Marc LOUBRY.

Des engagements dorénavant ciblés et un partenariat avec les employeurs renforcés

En 2014, le SDIS de La Réunion a engagé 178 sapeurs-pompiers volontaires qui poursuivent actuellement leur formation en fonction de leur disponibilité : «le développement du volontariat est une priorité nationale. A La Réunion, notre volonté est de maintenir cette politique d'engagement avec la mise en œuvre, depuis le début de l'année, d'un nouveau processus d'engagement qui permet dorénavant de répondre aux besoins plus ciblés, exprimés territorialement au niveau des centres de secours » explique Nassimah DINDAR, Présidente du CASDIS.

En outre, la disponibilité des volontaires sera également facilitée à l'avenir grâce à la signature de conventions avec des employeurs publics et privés, actuellement en cours de discussion.

Plateforme 15-18-112 : 24 sapeurs-pompiers professionnels renforcent l'effectif du CTA-CODIS

Dans le cadre de la création de la plateforme commune 15-18, le SDIS 974 renforce son effectif d'opérateurs CTA-CODIS (Centre de Traitement de l'Alerte – Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) par le recrutement de 24 sapeurs-pompiers professionnels.

Ils viendront ainsi, renforcer les 14 SPP, les 22 SPV et les 3 Personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS) actuellement affectés à cette mission.

Tous lauréats du concours de sapeurs-pompiers de première classe et déjà titulaires de la formation initiale de volontaire, ils ont, dans un premier temps, suivi une formation initiale adaptée de 140 heures, composée de :

35h00 de SUAP (Secours d'Urgence A Personnes) : pour l'acquisition de connaissance en matière de secours à personnes et de prompt secours ;

70h00 de module INC (incendie) : pour obtenir les connaissances en matière de protection individuelle et collective, de sauvetage et de mises en sécurité, les procédures d'extinctions, de moyen élévateurs aériens ;

21H00 de culture professionnelle : acquisition de connaissances en matière de cadre réglementaire, de maintien de son potentiel physique et de gestion du stress ;

14h00 d'opérations diverses : avec acquisition de connaissances en matière d'interventions animalières, de protection des personnes, des biens et de l'environnement.

« La plateforme unique SAMU-SDIS sera une entité opérationnelle regroupant, en un même lieu, l'ensemble des appels d'urgence et de secours de La Réunion subdivisés en appels 15, 18 et 112. Notre établissement prépare cette mutation par : la centralisation des appels 18 du département en un CTA unique, l'acquisition d'un système de gestion de l'alerte et le renforcement des effectifs d'opérateurs » rappelle le Directeur départemental.

C'est dans cette optique que les nouvelles recrues ont suivi de manière intensive une formation spécifique à l'emploi d'opérateur CTA-CODIS répartie en 5 semaines :

-35h00 de production et d'utilisation de tableaux de données liées au traitement de l'alerte avec les outils de bureautique avec le concours du Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale ;

-35h00 de formation de transmission de niveau 1 : pour acquérir des connaissances en matières de missions, organigramme, fiches de poste, ordres et procédures de transmission ;

-35h00 de formation de transmission de niveau 2 : connaissance du secteur, organisation opérationnelle, SUAP (secours d'urgence aux personnes), les plans répertoriés, les plans ORSEC, exploitation et procédures radio.

Durant les 2 dernières semaines de leur formation, les stagiaires sont immergés au CTA-CODIS où ils sont encadrés par des opérateurs confirmés et des chefs de salle.

« Ce recrutement s'inscrit dans une politique de maintien des effectifs. Cette action permet de recruter de jeunes réunionnais qui succèdent à toute une génération de sapeurs-pompiers partie à la retraite », précise la Présidente du CASDIS.

Les missions d'un opérateur CTA-CODIS : premier maillon de la chaîne de secours

Missions d'un opérateur au Centre de Traitement des appels (CTA) :

- réception des appels 18,
- déclenchement des moyens nécessaires en application des consignes opérationnelles ou réorientation de la demande de secours,
- information aux services partenaires,
- information au CODIS et au chef de salle.

Missions d'un opérateur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) :

- suivi de l'activité opérationnelle,
- veille de la capacité opérationnelle,
- participation à l'alerte de la chaîne de commandement,
- transmission des demandes de renfort de la chaîne de commandement au chef de salle,
- information à l'officier CODIS.

Un investissement soutenu et ciblé en matière d'engins opérationnels

Le SDIS 974 annonce également un investissement de 2,4 millions d'euros dans le renforcement de sa réponse opérationnelle, avec la réception, cette année, de 29 véhicules.

En effet, ce sont entre autres : **7 véhicules de secours à victimes (VSAV), 4 camions-citernes feux de forêt (CCF), 6 véhicules légers tout terrain, 3 véhicules atelier mécanique, 3 véhicules de soutien de l'homme (logistique)** qui sont venus fortifier le parc actuel.

« Ces nouveaux moyens permettent d'améliorer le confort des victimes, les conditions de travail et de sécurité des personnels » précise le Colonel Jean-Marc LOUBRY.

Le SDIS 974 dispose ainsi actuellement d'un parc de 434 véhicules représentant environ 44,8 millions d'euros (estimation du parc neuf).

« Avec un déclenchement des secours toutes les 11 minutes à La Réunion, il est essentiel de continuer à faire évoluer la qualité des secours prodigués aux Réunionnais par les sapeurs-pompiers. C'est dans le cadre de l'exécution du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et également dans celui de la politique de lutte contre les feux de forêts (suite aux incendies du Maïdo), que le SDIS continue à renforcer sa capacité opérationnelle et son soutien direct aux équipes en interventions » rappelle pour sa part Nassimah DINDAR.

Le futur SDACR prévoit d'améliorer la réponse opérationnelle en moyens humains et matériels.



Contact presse :

SDIS 974

Norman INGAR – Tel : 0692 75 88 75 – norman.ingar@sdis974.re